
États des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention de la commune de Paris, à l'époque du 4 nivôse, lors de la séance du 7 nivôse an II (2 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

États des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention de la commune de Paris, à l'époque du 4 nivôse, lors de la séance du 7 nivôse an II (2 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 383-384;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37564_t1_0383_0000_31;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

point de contagion. La même mesure sera probablement prise. Je demande l'ordre du jour.

Monmayou. Je demande l'ordre du jour motivé sur la loi qui charge les corps administratifs de prendre toutes les précautions nécessaires à cet égard.

Romme. Cet objet est du plus grand intérêt. Gardez-vous d'abandonner les soins qu'on réclame à des personnes peu éclairées, autrement leur ignorance entraînerait des maladies contagieuses. Les hommes de l'art ont découvert des procédés infaillibles pour prévenir ces inconvénients. Je demande que vous chargiez le comité d'instruction publique de les consulter et d'indiquer le plus promptement possible les précautions à prendre.

Cette proposition est décrétée.

Les administrateurs du département de Vaucluse envoient le procès-verbal des séances de ce département formé nouvellement; ils annoncent qu'ils en envoient une assez grande quantité pour que chaque membre de la Convention en ait un exemplaire.

Renvoyé au comité de Salut public (1).

La Société populaire de Nîmes demande une modification de la loi du *maximum*.

Renvoyé à la Commission des subsistances et approvisionnements (2).

Le ministre de la marine annonce qu'il a donné, le 25 frimaire, le brevet de sous-lieutenant et 600 livres de pension, représentative de l'hôtel national des Invalides, au citoyen Jean-François Vignier; il envoie copie des pièces sur lesquelles il s'est déterminé.

Renvoyé au comité de marine (3).

Lettre du second adjoint au ministre de la guerre, relative à l'habillement des troupes.

Renvoyé au comité de la guerre (4).

Les administrateurs du district de Quingey, département du Doubs, annoncent qu'ils se sont mis en mesure pour l'exécution du décret du 14 frimaire, relatif aux agents nationaux.

Renvoyé au comité de Salut public (5).

Les administrateurs du district de Saint-Maixent annoncent que le citoyen Masson a donné sa démission d'agent national de ce district, démission motivée sur le défaut de santé.

Renvoyé au comité de Salut public (6).

L'agent national près le district de Bourg, régénéré envoie la liste des membres qui ont été conservés ou nommés dans l'Administration de ce district et du directoire.

Renvoyé au comité de Salut public (1).

Les administrateurs du département de police envoient l'état des personnes détenues dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention de la commune de Paris, à l'époque du 4 de ce mois; il [S'ÉLÈVE] à 4,518.

Insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre des administrateurs du département de Police (3).

« Commune de Paris, le 5 nivôse, an II de la République, une et indivisible.

« Les administrateurs du département de Police te font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du 4 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats, assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire; d'autres sont détenus pour délits légers; d'autres enfin sont arrêtés comme suspects.

« Conciergerie.....	504
« Grande-Force.....	581
« Petite-Force.....	287
« Sainte-Pélagie.....	227
« Madelonnettes.....	222
« Abbaye.....	141
« Bicêtre.....	766
« A la Salpêtrière.....	369
« Chambres d'arrêt, à la mairie.....	88
« Luxembourg.....	393
« Maison de suspicion, rue de la Bourbe.....	351
« Les Capucins, faubourg Saint-Antoine.....	110
« Réfectoire de l'Abbaye.....	67
« Les Anglaises, rue Saint-Victor....	110
« Les Anglaises, rue de Lourcine....	68
« Les Carmes, rue de Vaugirard....	42
« Les Anglaises, faubourg Saint-Antoine.....	42
« Écossais, rue des Fossés-Saint-Victor.....	79
« Saint-Lazare, faubourg Saint-Lazare.....	"
« Maison Escourbiae, rue Saint-Antoine.....	29
« Belhomme, rue Charonne, n° 70....	42
« Total.....	<u>4,518</u>

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 117.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) *Ibid.*

(6) *Ibid.*

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 118.

(2) *Ibid.*

(3) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 884, pièce 1.

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« CAILLIEUX; GODARD, MENNESSIER, MASSE. »

La Société populaire d'Auvillar, département de Lot-et-Garonne, félicite la Convention nationale sur ses travaux; elle l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que les ennemis de la République aient morcé la poussière, et reconnu la souveraineté du peuple; elle l'engage aussi à supprimer les traitements des ministres de tous les cultes (1).

Les membres du comité révolutionnaire et de surveillance de la commune de Compiègne annoncent que les dons faits pour les défenseurs de la patrie et qu'ils ont entre les mains, s'élèvent à 1,283 chemises, 43 paires de bas, 17 paires de souliers, 51 paires de guêtres, 48 draps et 662 liv. 5 sols en numéraire.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre des membres du comité révolutionnaire et de surveillance de Compiègne (3).

Au Président de la Convention nationale.

« Compiègne, 5 nivôse l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Un décret nous a appelés à secourir nos frères d'armes. Leur situation pénible a été sentie; les aider est devenu un besoin et, pour les soulager, il ne nous a fallu qu'écouter notre sensibilité et notre cœur. Non seulement l'égoïste a appris un instant à s'oublier lui-même, non seulement l'homme riche a connu qu'il était beau de se dessaisir, mais le pauvre même n'a plus vu sa nudité personnelle quand il s'est agi de couvrir celle de son généreux défenseur. Telle est la peinture que viennent de mettre sous nos yeux les offrandes multipliées déposées tant dans notre sein qu'au district et à la Société populaire, et dans lesquelles les campagnes environnantes ont eu la plus grande part. Nous vous annonçons donc que nous avons entre les mains :

« Chemises.	1.283
« Bas.	43 paires.
« Souliers.	17 —
« Guêtres.	51 —
« Draps.	48 —
« Argent.	62 livres 5 sols.

« C'est ainsi que tandis que sur la montagne nos dignes représentants sont occupés à nous tracer une route ferme et républicaine, nous travaillons de notre côté à la semer d'actions faites pour l'embellir et pour l'honorer; mais pour que notre marche soit longue et certaine,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 118.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 118.

(3) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 886, pièce 28.

restez, représentants augustes, où la confiance veut que vous demeuriez encore, et ne souffrez point que l'absence de l'astre nous plonge dans la nuit.

« Les membres du comité de surveillance et révolutionnaire du district de Compiègne. »

(Suivent 9 signatures.)

Le citoyen Pierre Debouvant, faisant fonction d'agent national près le district d'Arnay-sur-Arroux, annonce qu'il envoie au directeur de la Monnaie de Paris une tonne contenant 142 marcs d'argenterie, provenant des églises de ce district.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

La Société populaire du Mont-de-l'Égalité, ci-devant Faramoutier, annonce que décade prochain, 10 nivôse, elle fera l'inauguration des bustes des deux premiers martyrs de la liberté, Lepeletier et Marat, et qu'elle procédera à la plantation de l'arbre de la liberté.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre de la Société populaire du Mont-de-l'Égalité, ci-devant Faramoutiers (3).

La Société populaire du Mont-de-l'Égalité, ci-devant Faramoutiers, aux représentants du peuple à la Convention nationale.

Du Mont-de-l'Égalité, ci-devant Faramoutiers, le 3 nivôse de l'an II de la République française une et indivisible.

« La Société populaire du Mont-de-l'Égalité, ci-devant Faramoutiers, jalouse de manifester les sentiments de l'amour républicain dont elle est et sera toujours animée, ne peut en donner de preuve plus sincère qu'en faisant placer dans le lieu de ses séances les bustes des deux martyrs de notre liberté, Lepeletier et Marat, sur les traces desquels elle a juré de marcher. Leurs ombres chéries lui rappelleront sans cesse que son devoir est de combattre les tyrans, d'anéantir les fanatiques et de maintenir à toujours la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République.

« C'est avec la conviction intime d'obtenir votre approbation, qu'elle a l'honneur de vous faire part que décade prochain 10 nivôse, elle fera l'inauguration de ces deux bustes et la plantation d'un arbre de liberté, auprès duquel seront brûlés tous les titres de féodalité, les armoiries et les misérables reliques du fanatisme qui, tout à l'heure, a voulu montrer son masque hideux, et est rentré dans le néant grâce aux mesures actives et vigoureuses qu'ont employées les représentants du peuple actuel-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 118.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 118.

(3) *Archives nationales*, carton C 289, dossier 889, pièce 17.